



MESSAGES CLÉS VISANT LE PERSONNEL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES CHARGÉ DES SERVICES TRANSACTIONNELS AU SUJET DU RETRAIT DU COURS LÉGAL DES BILLETS DE 1 \$, 2 \$, 25 \$, 500 \$ ET 1 000 \$

CONTEXTE

À la suite des changements annoncés dans son budget de 2018, le gouvernement du Canada peut maintenant retirer le cours légal des billets de banque. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2021, les billets canadiens de 1 \$, 2 \$, 25 \$, 500 \$ et 1 000 \$ n'ont plus cours légal. Essentiellement, cela signifie qu'il ne sera peut-être plus possible de les utiliser dans les transactions en argent comptant, ce qui pourrait faire augmenter le nombre de ces billets reçus à votre succursale.

Ce document fournit des messages clés pour aider le personnel des institutions financières chargé des services transactionnels à répondre aux questions **générales** sur le retrait du cours légal des billets de banque visés.

Toute demande de renseignements **précise** au sujet du cours légal ou des billets en général peut être transmise à la Banque du Canada.

- Demandes des médias : 613 782-8782 ou communications@banqueducanada.ca.
- Demandes du public : 1 800 303-1282 ou info@banqueducanada.ca.

MESSAGES CLÉS

QUE SE PASSE-T-IL?

- Depuis le 1^{er} janvier 2021, les billets de 1 \$, 2 \$, 25 \$, 500 \$ et 1 000 \$ n'ont plus cours légal.
- Les Canadiens ne pourront donc peut-être plus utiliser ces billets dans les transactions en argent comptant.
- La Banque du Canada continuera de rembourser ces billets à leur valeur nominale.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES POUR LES CANADIENS?

- Cette décision ne change rien pour la plupart des Canadiens.
- Ces billets de banque ne perdent pas leur valeur nominale. On peut se les faire rembourser auprès d'une institution financière ou de la Banque du Canada.
- Si vous avez de ces billets en main, le moyen le plus simple de vous les faire rembourser est de les apporter à votre institution financière. Vous pouvez aussi les garder.
- Pour des précisions sur la façon de transmettre des billets à la Banque du Canada pour remboursement, veuillez consulter le site Web de la Banque.



QUELS SONT LES MOTIFS DU GOUVERNEMENT?

- En retirant ces vieux billets de la circulation, nous pouvons faire en sorte que nos billets de banque restent actuels, et qu'ils soient faciles à utiliser et difficiles à contrefaire.
- Ces billets ne sont plus produits depuis des dizaines d'années. Certaines personnes ne les reconnaissent pas, et ne les accepteraient donc probablement pas comme mode de paiement.
- Pour l'instant, le gouvernement a indiqué qu'il ne prévoit pas retirer le cours légal d'autres billets de banque.

SENSIBILISATION À LA VALEUR DE CERTAINS BILLETS DE BANQUE

- Certains billets plus rares, comme ceux de 25 \$ et de 500 \$, pourraient valoir beaucoup plus que le chiffre indiqué dessus.
- Pour savoir si leurs billets ont une valeur différente aux yeux des collectionneurs, vos clients peuvent consulter un catalogue de monnaies ou obtenir une évaluation auprès de deux ou trois marchands de monnaie qui traitent avec les collectionneurs.

POUR PLUS D'INFORMATION SUR LE RETRAIT DU COURS LÉGAL DES BILLETS DE BANQUE

- banqueducanada.ca/billets/cours-legal-monnaie
- 1 800 303-1282
- info@banqueducanada.ca